

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAE 183** Subvention (260 000 euros) et convention avec la Fondation Voir et Entendre.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention et de l'autoriser à signer une convention avec la Fondation Voir et Entendre ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec la Fondation Voir et Entendre.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 260 000 euros est attribuée à la Fondation Voir et Entendre (SIMPA 41301) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 91-2, nature 6574, ligne VF 55021, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 et exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**